

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)**

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Pont levant Bacalan Bastide - Modalités d'organisation pour la
gestion de l'ouvrage - Approbation**

M. FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

A - CONTEXTE

Les travaux de construction du Pont levant Bacalan Bastide confiés au groupement de conception / réalisation, GTM SO TP GC mandataire, ont débuté le 09 octobre 2009, pour une durée d'environ 3 ans, soit une mise en service de l'ouvrage attendue pour la fin de l'année 2012.

Il convient, dès à présent, de prévoir selon quelles modalités cet ouvrage sera géré afin que toute l'organisation correspondante soit opérationnelle à la livraison de l'ouvrage et que les futurs gestionnaires et leurs exploitants puissent participer aux phases finales de travaux et de mise en place des équipements.

B - ORGANISATION PROPOSEE

La Communauté Urbaine, propriétaire du pont, en assurera la gestion, à l'exception des domaines relevant des compétences communales - éclairage public, espaces verts, mobiliers urbains, balayage de propreté - qui seront gérés directement par la ville de Bordeaux.

Pour ce qui relève des compétences communautaires - Génie Civil, charpente métallique, bâtiments d'exploitation, mécanismes - il est proposé, au regard des compétences disponibles au sein de notre établissement public, d'exploiter les différents domaines concernés soit en interne, soit en faisant appel à un prestataire externe.

Le tableau ci-après récapitule par domaine les propositions de répartition de gestion entre la ville de Bordeaux et la CUB et, pour cette dernière, les futurs services d'exploitation au sein de la CUB ou externalisés :

DOMAINE OU PARTIE D'OUVRAGE	GESTIONNAIRE	EXPLOITATION	
		INTERNE CUB (*)	EXTERNE
GENIE CIVIL			
Infrastructures			
Fondations	CUB – DV	X	
Piles	CUB – DV	X	
Tablier	CUB – DV	X	
Pylônes - Gros œuvre	CUB – DV	X	
Massifs protection piles	CUB – DV	X	
Traversée sous fluviale	CUB – DV	X	
Appareils d'appui	CUB – DV	X	
Superstructures			
Garde-corps	CUB – DV	X	
Joints	CUB – DV	X	
Revêtements / Bordures	CUB – DV	X	
Corniches	CUB – DV	X	
Habillage, verrière et second œuvre pylône	CUB – DBM		X
Assainissement pluvial	CUB – DE	X	X
Signalisation horizontale et verticale	CUB – DV	X	
Signalisation maritime	CUB – DV		X
Contrôle d'accès (barrière, feux)	CUB – DV		X
BATIMENT (D'EXPLOITATION)			
Gros œuvre	CUB – DBM	X	X
Second œuvre	CUB – DBM	X	X
Equipements contrôle - commande	CUB – DV		X
MECANISMES			
Mécanisme levage travée	CUB – DV	X	X
Dispositifs d'accostage de la travée levante	CUB – DV	X	X
Pompes	CUB – DV		X
Déshumidificateurs	CUB – DV		X
Ascenseurs	CUB – DBM		X
ECLAIRAGE PUBLIC			
Candélabres - Eclairage fonctionnel	Ville de Bordeaux		
Mise en lumière	Ville de Bordeaux		
ESPACES VERTS			
Berges	Ville de Bordeaux		
MOBILIER URBAIN			
Corbeilles à papiers	Ville de Bordeaux		
Bancs	Ville de Bordeaux		
NETTOYAGE / BALAYAGE			
Tags / Graffitis	CUB – DV	X	
Balayage propreté	Ville de Bordeaux		

DV : Direction de la Voirie

DE : Direction de l'Eau

DBM : Direction Bâtiments et Moyens

(*) La répartition proposée entre les services communautaires pourra faire l'objet d'évolution au regard de l'organisation et des missions propres à chaque service.

Les modalités d'interventions de la Ville de Bordeaux en qualité de gestionnaire pour les parties d'ouvrage mentionnées ci-dessus font l'objet d'un accord de principe et seront précisées dans une convention spécifique à établir avant remise de ces aménagements.

S'agissant plus spécifiquement des prestations, et en particulier l'entretien courant et les manœuvres de l'ouvrage qu'il est proposé de confier à un prestataire externe, le tableau ci-dessous décrit pour l'essentiel, par domaine, les missions qui pourront lui être attribuées :

	Gros entretien	Entretien courant	Gestion des manœuvres	Astreinte	Défauts et anomalies	Diagnostic et proposition
Génie Civil						
Contrôle d'accès	X	X	X	X		
Signalisation maritime	X	X	X ¹	X		
Habillage et second œuvre pylône	X	X				X
Assainissement pluvial		X		X	X	X
Bâtiment d'exploitation						
Equipement contrôle commande	X	X	X	X	X	X
Gros œuvre		X				
Second œuvre		X				
Mécanismes						
Mécanisme levage travée		X	X			X
Dispositif d'accostage		X	X			X
Pompe génie civil	X	X		X	X	
Déshumidificateur	X	X				
Ascenseur	X	X		X	X	X

¹ Si la signalisation est lumineuse

C - COUTS DE GESTION

La Communauté Urbaine de Bordeaux ne dispose que de peu d'éléments pour estimer les coûts de gestion, puisqu'il s'agit du premier ouvrage de ce type et de cette importance qu'elle construit. Par ailleurs, il existe peu de références d'ouvrages similaires au niveau national ou international qui permettrait de cerner précisément ces coûts. Les estimations données ci-dessous recueillies et analysées au stade de l'offre du groupement titulaire du marché, sont donc à considérer avec prudence et sont données à titre indicatif :

- > Coûts des prestations d'exploitation réalisées en interne : **environ 150 000 € HT/an**
- > Coûts des prestations d'exploitation externalisées : **environ 250 000 € HT/an**
- > Provision annualisée pour opérations : **environ 400 000 € HT/an**
de grosses réparations et de gros entretien
(ex : remise en peinture totale, changement des câbles)

Soit un total d'environ 800 000 € HT/an et **1 M € TTC/an** (valeur janvier 2006) à affecter pour la gestion complète du pont.

D - PROCEDURE DE DESIGNATION DU PRESTATAIRE D'EXPLOITATION EXTERNE

A ce stade, la forme la plus appropriée pour la dévolution de ces prestations confiées à l'extérieur est un marché de type « à bons de commande » d'une durée de 12 ans, attribué à l'issue d'une procédure d'appel d'offres restreint. Cette procédure va être prochainement lancée après avis de mise en concurrence au niveau européen.

Le type « à bons de commande » se justifie par la souplesse nécessaire pour effectuer toutes les interventions d'exploitation dont le nombre et la fréquence ne sont pas totalement définis à ce jour.

La durée correspond aux 2 ans de phase finale de construction de l'ouvrage auxquels il est nécessaire que l'exploitant soit associé et notamment aux essais préalables à la mise en service, ainsi qu'aux 10 premières années d'exploitation de l'ouvrage couvertes par la responsabilité décennale du groupement concepteur / réalisateur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les articles L.141.12 et R.141-22 du Code de la Voirie Routière en matière de compétence exercée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux sur la voirie,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Qu'il est nécessaire de fixer les modalités d'organisation pour la gestion du Pont levant Bacalan Bastide afin qu'elles soient opérationnelles au moment de la livraison de celui-ci.

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les modalités d'organisation de la gestion et des prestations d'exploitation envisagées concernant le pont levant Bacalan Bastide.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MME DIEZ s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010

M. Nicolas FLORIAN